

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-CINQUIÈME (545<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 16 JUIN 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

**RÉSOLUTION CAD-13857**

Nomination d'Aminata Ouedraogo à titre  
de membre de la Commission des  
études, de la recherche et de la création

**ATTENDU** l'article 3.1 du Règlement général 1 de l'Université du Québec « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

**ATTENDU** l'article 2.4 de la Politique relative aux organismes statutaires et la régie interne de l'UQAC;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2026 du Comité exécutif du Mouvement des associations générales étudiantes de l'UQAC (MAGE-UQAC) relatif à la désignation d'une personne étudiante à la Commission des études, de la recherche et de la création;

**ATTENDU** la recommandation de la secrétaire générale par intérim;

Sur proposition de Patrick Giroux, appuyée par Christine Boily, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

**DE** nommer Aminata Ouedraogo, étudiante, à titre de membre de la Commission des études, de la recherche et de la création, pour un premier mandat de deux (2) ans du 17 juin 2026 au 16 juin 2028.

La secrétaire générale par intérim,

**Andrée-Ann Rivard**

Signé avec ConsignO Cloud (18/06/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Andrée-Ann Rivard